



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2025-26**

---

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à 18h30.**

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-huit mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Millery, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Pierre FOUILLAND

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 10

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, M. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, M. Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, M. Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, M. Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mme Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Erwan LE SAUX  
M. Guy BOISSERIN donne pouvoir à M. Serge BERARD  
M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Damien COMBET  
Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET  
M. Pierre FRESSYNET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON  
M. Alain GARDETTE donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS  
M. Martial GILLE donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN  
Mme Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET  
Mme Martine MORELLON donne pouvoir à Mme Monia BEN SLAMA  
M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD  
M. Dominique CHARVOLIN

*Publiée le 31 mars 2025*

**Objet : Approbation du budget primitif 2025**

---

Vu le rapport établi par Mme Catherine Staron :

Après l'adoption du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 en séance du 28 janvier 2025, le budget primitif communautaire 2025 est présenté à l'assemblée délibérante.

Le ROB 2025 transmis aux Conseillers Communautaires et présenté en séance, détaille les différents postes budgétaires d'intervention, ainsi que l'ensemble des ressources de financement, ainsi que les opérations d'investissement prévues au budget primitif 2025.

A la suite de cette présentation, il est proposé au vote des Conseillers Communautaires, le budget primitif 2025, selon la nomenclature M57, présenté par nature, chapitre par chapitre, pour la section d'exploitation et pour la section d'investissement.

Ce budget est présenté également par fonction et il est synthétisé par la balance générale suivante :

Pour la section de fonctionnement et d'investissement :

CC VALLEE DU GARON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	14 267 526,00	14 267 526,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	14 267 526,00	14 267 526,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	26 731 119,00	26 731 119,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	26 731 119,00	26 731 119,00
		TOTAL DU BUDGET (4)	40 998 645,00
			40 998 645,00

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont en équilibre et s'élèvent respectivement 26 731 119,00 euros

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont en équilibre et s'élèvent respectivement à 14 267 526,00 euros.

Ce budget 2025 propose une section d'investissement comprenant des Autorisations de programmes, Crédits de paiement Pluriannuel (AP / CP).

CC VALLEE DU GARON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
DEPENSES									
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
<b>TOTAL</b>	13 975 488,71	0,00	0,00	14 267 526,00	14 267 526,00	10 110 000,00	4 157 526,00	14 267 526,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	165 180,00	0,00	0,00	206 500,00	206 500,00	0,00	206 500,00	206 500,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	142 820,71	0,00	0,00	592 750,00	592 750,00	0,00	592 750,00	592 750,00	
21 Immobilisations corporelles	4 127 868,00	0,00	0,00	1 381 500,00	1 381 500,00	0,00	1 381 500,00	1 381 500,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	506 620,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
Total des opérations d'équipement (3)	7 745 000,00	0,00	0,00	10 110 000,00	10 110 000,00	10 110 000,00	0,00	10 110 000,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>12 687 488,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 292 750,00</b>	<b>12 292 750,00</b>	<b>10 110 000,00</b>	<b>2 182 750,00</b>	<b>12 292 750,00</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	713 000,00	0,00		864 560,00	864 560,00		864 560,00	864 560,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00						
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>713 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>864 560,00</b>	<b>864 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>864 560,00</b>	<b>864 560,00</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	300 000,00	0,00	0,00	740 000,00	740 000,00	0,00	740 000,00	740 000,00	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>13 700 488,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 897 310,00</b>	<b>13 897 310,00</b>	<b>10 110 000,00</b>	<b>3 787 310,00</b>	<b>13 897 310,00</b>	
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	275 000,00			290 216,00	290 216,00		290 216,00	290 216,00	
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>275 000,00</b>			<b>370 216,00</b>	<b>370 216,00</b>		<b>370 216,00</b>	<b>370 216,00</b>	
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées									14 267 526,00

La section investissement est composée d'opérations annuelles et pluriannuelles (AP).

Le détail de ces dernières est indiqué sur le tableau ci-dessous et représente un montant global de de crédits de paiement (CP) de 10 110 000,00 € en 2025

CC VALLEE DU GARON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

## Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
2401	BATIMENT - GENDARMERIE	24APBAT01	342 909,44	0,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00	0,00
2402	BATIMENT - AGRICULTURE	24APBAT01	1 050 054,73	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	0,00
2404	BATIMENT - TIERS	24APBAT01	864,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
2420	VOIRIE ET POLITIQUE CYCLABLE AP	24VOIRIE01	3 259 352,90	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00
2440	TERRITOIRE - POLITIQUE DE L'HABITAT	24TER01	11 424,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	0,00
2501	BATIMENT - LOGEMENT AGRICOLE - EX MJC	24APBAT01	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>4 664 605,07</b>	<b>0,00</b>	<b>10 110 000,00</b>	<b>10 110 000,00</b>	<b>10 110 000,00</b>	<b>0,00</b>

Après s'être assuré de l'équilibre réel des opérations financières en dépenses et en recettes, tel que ci-dessous :

CC VALLEE DU GARON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 140 216,00	1 140 216,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 215 955,00	3 215 955,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 075 739,00	2 075 739,00

Les 2 sections étant équilibrées et l'équilibre réel étant atteint,

---

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des membres votants,  
2 voix contre : Mme Christiane CONSTANT, M. Roland WILPUTTE.

**ADOpte le budget primitif 2025 tel que présenté en séance,**

**AUTORISE Madame la Présidente à exécuter l'ordonnancement de ce budget 2025**

Extrait certifié conforme,

1

---

<sup>1</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)